

**DIRECTION LOGISTIQUE ET ACHATS
GESTION DE LOCAUX
REGLEMENT INTERIEUR ET INDEMNITES FORFAITAIRES
ACTUALISATION**

Annexe 2

Liste des salles et maisons de quartier concernées

Toutes les maisons de quartier gérées par la Direction Culture, Jeunesse et Vie Associative, et la Direction Logistique et Achats (y compris celles qui sont sous la responsabilité d'associations) sont concernées, qu'elles accueillent familles et/ou associations :

- Cavelier de La Salle (49 personnes)
- Brisout de Barneville (49 personnes)
- Saint Sever (6 salles de 19 à 100 personnes)
- Louis Poterat (49 personnes)
- Saint Clément (49 personnes)
- Jardin des Plantes(49 personnes)
- Grammont (49 personnes)
- Ile Lacroix (49 personnes)
- Saint Hilaire (49 personnes)
- Saint Nicaise (2 x 49 personnes)
- Quai du Havre (19 personnes)
- Ostermeyer (40 à 100 personnes selon la configuration)
- Binet (49 personnes)
- La Baraque - Saint Joseph (49 personnes)
- Salle Ferry (19 personnes)
- La Rotonde (150 personnes)
- Salle des familles Salomon (150 personnes)
- Salle polyvalente MJC Mont Gargan (90 personnes)
- Salle Europa MJC Rouen Cité Jeunes (150 personnes)
- La Petite Chartreuse (49 personnes)
- Quartier Ouest (Mustel) (70 personnes)
- Jean Texcier (80 personnes)
- Cloître des pénitents (49 personnes)

A terme, la salle Gaonac'h de la MJC Grieu pourrait être concernée.